

Pour l'égalité des droits : toutes et tous à Paris le 27 janvier !

Le projet de loi sur le mariage pour tous et toutes sera examiné au parlement fin janvier 2013. L'égalité des droits, pour tous les couples et toutes les familles, doit devenir une réalité au travail et dans la vie quotidienne. L'Union syndicale Solidaires appelle les salarié-es à se mobiliser le 27 janvier à Paris, pour l'égalité et contre les discriminations.

Des attaques sans précédent

Depuis plusieurs semaines, le projet de mariage pour tous et pour toutes est attaqué de toutes parts. Au-delà du conservatisme et sous couvert d'un combat pour la filiation, des associations catholiques intégristes et d'extrême droite, mais également des partis politiques font ressurgir des propos que l'on croyait disparus depuis longtemps, accumulant les amalgames haineux et remplis de stéréotypes !

Une riposte indispensable dans la rue...

L'inter LGBT (regroupement d'associations d'homosexuel-les, bisexuel-les et transsexuel-les) appelle à une manifestation nationale à Paris le 27 janvier pour le mariage, sans distinction de sexe ou de genre et pour l'homoparentalité, et pour la PMA (Procréation Médicalement Assistée). Il s'agit avant tout que l'ensemble de la population puisse accéder aux mêmes droits : celui de pouvoir se marier ou non, d'avoir des enfants ou non, quelle que soit l'orientation sexuelle et de faire reconnaître la filiation du second parent.

... et dans nos lieux de travail !

Solidaires s'inscrit dans la lutte permanente pour l'égalité des droits et contre toutes formes de discrimination. La loi doit prendre en compte et refléter l'évolution de la société. Elle doit aussi permettre que, dans les entreprises, les couples sans distinction de sexe, les parents de même sexe puissent accéder aux mêmes droits que les hétérosexuel-les. L'adoption du PACS avait ouvert certaines portes pour les couples homosexuels avec par exemple l'obtention de certaines autorisations spéciales d'absence. En revanche la quasi-totalité des entreprises a refusé l'extension des droits familiaux pour le second parent des familles homoparentales : journées enfant malade, priorités pour les congés, « congé parentalité » en lieu et place du congé paternité...

Dès que la loi sera votée, l'Union syndicale Solidaires exigera son application dans l'ensemble des entreprises du secteur public comme du secteur privé et dans l'ensemble de la Fonction publique. Solidaires poursuivra son travail revendicatif pour que cette nouvelle loi et ces droits nouveaux aient leur traduction dans la vie au travail.

**Pour l'égalité des droits !
Dimanche 27 janvier, manifestation nationale
14 h - Place Denfert Rochereau à Paris.**

Union
syndicale
Solidaires

Union syndicale Solidaires
144 Boulevard de la Villette - 75 019 Paris
tel : 01 58 39 30 20 - fax : 01 43 67 62 14
contact@solidaires.org
